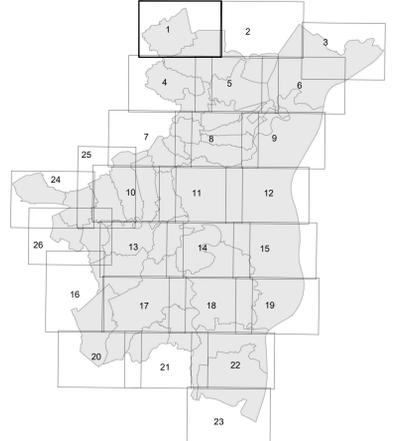


LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

- Sites et sols pollués**
-  Secteur de restrictions d'usage (cf. règlement écrit)
- Risques technologiques (hors PPRT)**
-  À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.
-  Site
-  Zone de danger soumise à des dispositions particulières
-  Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.
- Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)**
-  Zone de vigilance
- Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)**
-  Zone en dépassement réglementaire
-  Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)
-  Secteur de surveillance aux abords des axes routiers
- Nota : le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS
- Présence de cavités ou galeries souterraines**
-  Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle
- Réseau de chaleur**
-  Périmètre de vigilance PLU
- Coulées d'eaux boueuses**
-  Aléa très fort
-  Aléa fort
-  Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan
 Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
 Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE
6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4

